

Comité National d’Ethique Médicale



Communiqué

La transplantation d’organes a connu ces derniers temps une progression significative que le *Comité National d’Ethique Médicale* (CNEM) tient à saluer solennellement d’autant plus qu’elle survient dans l’une des conjonctures les plus difficiles qu’ait jamais connue notre système public de santé.

Ainsi, selon les statistiques communiquées par le *Centre National pour la Promotion de la Transplantation d’Organes* (CNPTO), 52 transplantations à partir de donneurs cadavériques ont pu être pratiquées en 2022 grâce notamment à l’accord de 25 familles.

Ces succès viennent couronner les efforts de tous les intervenants et témoigner de l’expertise et de la compétence des équipes multidisciplinaires impliquées.

Par-delà la prouesse technique, il s’agit surtout ici de l’aboutissement d’une chaîne de solidarité et d’altruisme à commencer par les familles des donneurs, car rien n’aurait été possible sans leurs accords et la confiance qu’elles ont ainsi témoignée à l’ensemble du processus.

Ces résultats doivent être consolidés et développés pour palier un tant soit peu à la dramatique pénurie de greffons, dans le respect scrupuleux des exigences éthiques.

Le CNEM tient à rappeler dans ce cadre que l’ANONYMAT, constitue avec le consentement présumé et la gratuité l’un des piliers éthiques du don d’organe. Tout manquement au respect de l’anonymat (des donneurs cadavériques) soulève de sérieux problèmes éthiques, juridiques et risque d’avoir des retombées psychologiques et sociales particulièrement négatives sur les familles impliquées.

Pour le Comité National d’éthique Médicale
Le Président
Pr. Skander M’RAD